

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
COMMUNE
DE
CERCOTTES
45520

ARRETE n°23/2023

AUTORISANT DES TRAVAUX
Rue du Moulin
CREATION DE GENIE CIVIL ET POSE DE CHAMBRES

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU le Code des Postes et Télécommunications, des réseaux de télécommunications, publics et privés et notamment ses articles L.33-1 et L.34-1,

CONFORMEMENT à l'article R.20-47 du décret n°97-683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 16 mars 2023 formulée par ERT Technologies (représentée par M. Christophe BONDOUX) pour le compte de LOIRET FIBRE (représenté par M. Ludovic UVETEAU), agissant dans le cadre de travaux de création de génie civil et de pose de chambres,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre du développement de ses réseaux, le pétitionnaire est autorisé à procéder à la création de génie civil (micro tranchée sous l'accotement) et à la pose de chambres (L1T et L3T) sur une longueur de 1 145 mètres, au niveau de la rue du Moulin.

Article 2 : La durée de l'occupation est déterminée selon la durée de la Délégation de Services Publics soit 25 ans à compter de la notification de l'autorisation.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre personnel, précaire et révocable, à compter de la date du présent arrêté, et jusqu'au 05/03/2045.

Il appartient au permissionnaire d'en solliciter le renouvellement, s'il entend poursuivre l'exploitation de son réseau.

La présente permission de voirie est retirée de fait si le permissionnaire perd sa qualité d'opérateur de réseau de communications électroniques.

Article 4 : L'entreprise mandatée pour les travaux est ERT Technologies – 326 rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Article 5 : Si besoin, le pétitionnaire est autorisé à déposer du matériel de travaux publics sur place et à faire stationner des engins de chantier.

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Article 7 : Pour les travaux liés à la mise en place de ses installations, le permissionnaire doit respecter les règles de l'art et la réglementation en vigueur, notamment les articles R141-13 et suivants du Code de la voirie routière, et se conformer aux prescriptions qui lui sont imposées par l'autorité compétente pour assurer la circulation et la sécurité des usagers du domaine public.

Le permissionnaire veille à installer ses ouvrages de telle sorte qu'ils soient toujours compatibles avec la destination du domaine public routier, l'intégrité des ouvrages des tiers déjà installés et la sécurité des usagers et riverains du domaine public.

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les décombres et dépôts de matériaux, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances, de rétablir dans leur premier état les fossés, talus, accotements, chaussées ou trottoirs qui auraient été endommagés et d'enlever la signalisation de chantier.

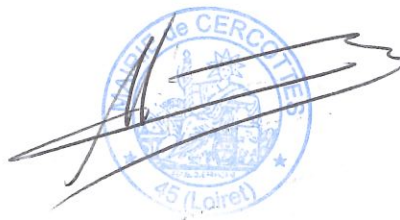
A la fin du chantier, le bénéficiaire devra impérativement prévenir la commune pour organiser une réception sur les ouvrages exécutés pour le contrôle de la conformité des travaux.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
 - A LOIRET FIBRE 124 boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE
 - ERT Technologies 326 rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 20 avril 2023

Le Maire, Martial SAVOURE-LEJEUNE

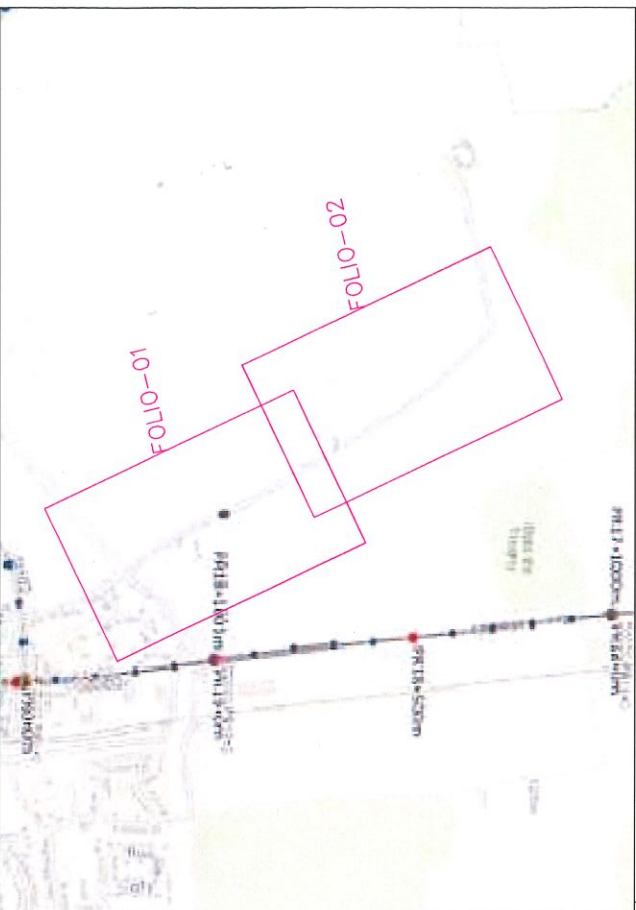


COMMUNE DE CERCOTTES

Avant Projet Détaillé Génie Civil

Génie Civil à Créer

NRO 011 tronçon 1 – Rue du Moulin



Interlocuteur : ROBIN Maxence

Mai:m.robin@ert-technologies.fr



ERT TECHNOLOGIES
10 Avenue de la République
91000 Evry-Courcouronnes

Réf. SFR :	12910	ECH: 1/200	STATUT: APD	PLAN
Réf. Pj.:	PM011D0_SRO-BP1-12214517	Version charte GC_2020		
Indice:	Modification:	Date:	Etabli par:	Vérifié par:
1	Création du plan GC	15/03/23	JMG	MR

RESEAU SFR	LEGENDE	ENVIRONNEMENT
Amorce de rue	Limites départementales	Limites communales
Chambres SFR (L3T et K2C)	Limites de sections administratives (VNF, DDE...)	Hydrographie, plans d'eau (berges)
Chambres SFR (L1T et L2T)	Conduites d'égouts	Muret ou Paré
Chambres SFR existantes (L3T et K2C)	Voies ferrées	Voies ferrées
Chambres de passage (Opérateurs Trés et Privés)	Axes voiries	Ouvrages divers (pont, échuse...)
Poteau simple (câble aérien)	Voies ferrées	Voie et Trottoirs
Poteau renforcé (câble aérien)	Vegetation	Vegetation
Poteau moisé (câble aérien)	Contours bâtiments	Contours bâtiments
Poteau moisé (câble aérien)	Hales	Hales
Remontée de terre (câble aérien)	AC:319	Calibres
Réseau d'infrastructure ou câble SFR à créer	AC:319	Calibres
Réseau d'infrastructure ou câble SFR existant	AC:319	Calibres
Réseau d'infrastructure ou câble SFR existant	AC:319	Calibres
Réseau d'infrastructure liers	AC:319	Calibres
Borne de repérage du réseau	AC:319	Calibres
Manchon(s) fourreau(x) ou record du film directeur	AC:319	Calibres
Début de forge - Fin de forge	AC:319	Calibres
DP FF	AC:319	Calibres
x x	AC:319	Calibres

NOTES :

- Ellipsoïde ED50 - Projection RCF 93 - CGA3 - Zone 2
- ©GROUPE SFR 2016 - Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, interdite dans tout pays.
- Positionnement de la tranchée et des chambres, précision des levés (cmq) : 10 cm
- Origine des fonds de plan: ...

Chasse de précision : A

Seuls, les éléments du réseau SFR sont cotés.

L'implantation des réseaux de concessionnaires autres que SFR, et est reportés sur les plans qui à titre purement indicatif, ses implantations sont donc, transmises sous toutes réserves. Toute indication qui s'y trouve n'engage ni saurait en aucun cas engager la responsabilité de SFR.

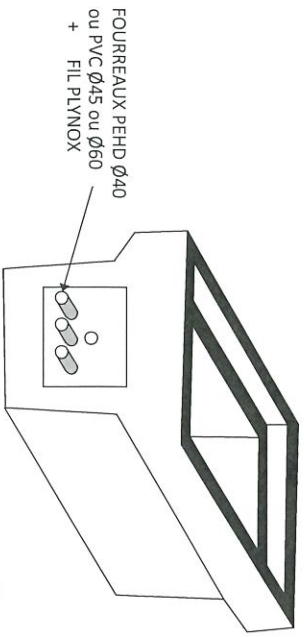
NOTA : Les réseaux indiqués sur ce plan ne sont pas exhaustifs et leurs positions sont données à titre indicatif.

A la réalisation de travaux, l'entreprise devra consulter les différents services concernés, procéder éventuellement à des sondages et adapter la position de la tranchée, les côtes sont données à titre indicatif.

FRANCHISES		CHAMBRES	
MICRO FRANCHISE	TYPES	Quantité	Classification
MICRO FRANCHISE SOUS ACCOTEMENT	COUPE 2A5	0	Transport
MICRO FRANCHISE SOUS GAISSSE	COUPE 2	0	Transport
FRANCHISE TRAD. SOUS GAISSSE	COUPE 1	16	Transport
FRANCHISE TRAD. SOUS ACCOTEMENT	COUPE 1	24	Transport
FRANCHISE	COUPE 6	0	Transport
MICRO FRANCHISE SOUS GAISSSE	COUPE 6	1145	Distribution

COUPES TIRAGES

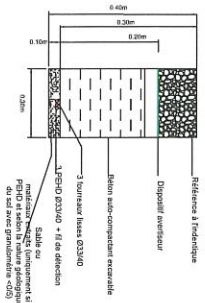
Coupe de tirage



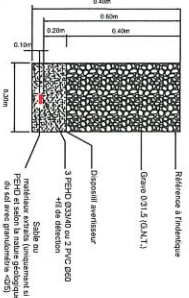
Les tubes PEHD débordent de 30 cm à l'intérieur de la chambre

COUPES TRANCHÉES

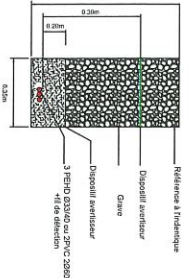
Coupe Type DA
Puis en tranchée sous accotement sur ouvrage d'art



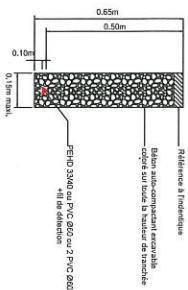
Coupe Type 1
Puis en tranchée sous trottoir ou sous accotement
Tranchée étirée à une distance <math><3,00\text{m}</math> du bord de chaussée



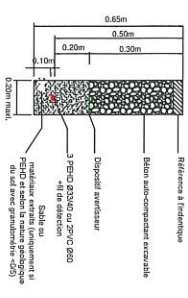
Coupe Type 3
Puis en tranchée traditionnelle sur chaussée



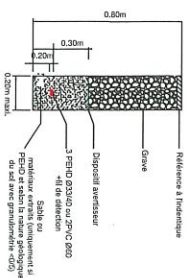
Coupe Type 2 Bis
Puis en micro-tranchée sous accotement
Tranchée étirée à une distance <math><4,00\text{m}</math> du bord de chaussée



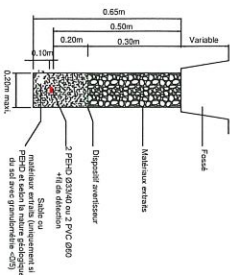
Coupe Type 4
Puis en micro-tranchée sous accotement
Tranchée étirée à une distance <math><4,00\text{m}</math> du bord de chaussée



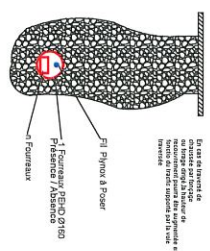
Coupe Type 5-1
Puis en micro-tranchée ou tranchée sous chaussée
à la pelle mécanique ou tranchée



Coupe Type 5
Puis en tranchée sous accotement en bord de fossé



COUPES FORAGE DIRIGÉ





COMMUNE DE CERCOITTES

RD 100-1001M

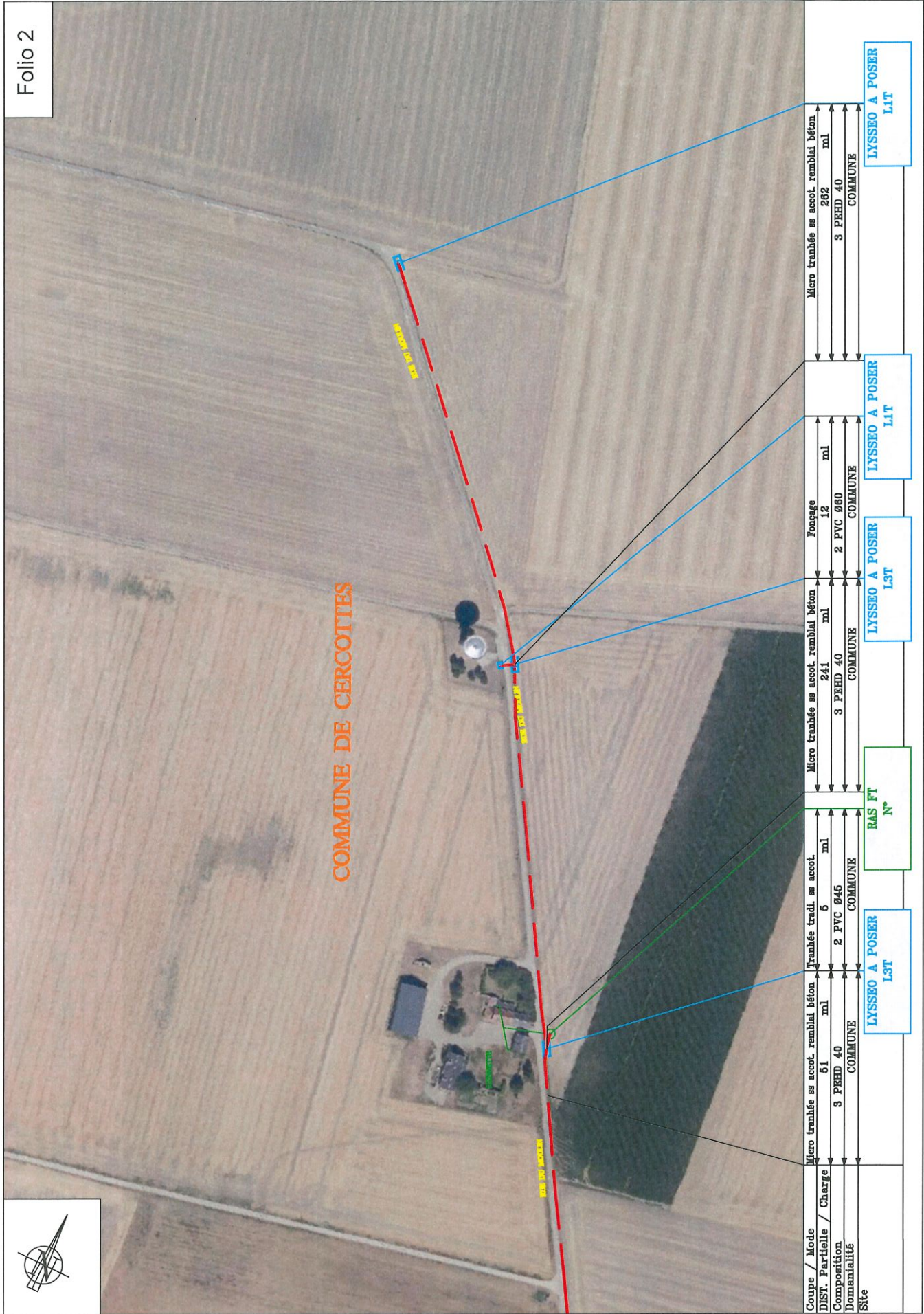
RD 100-1001M

IF 1001M

Coupe / Mode	Tranchée tradi. ss accot.	Fossage	Micro tranchée ss accot. remblai béton	Tranchée tradi. ss accot.	Micro tranchée ss accot. remblai béton
DIST. Partielle / Charge	6 ml	12 ml	222 ml	6 ml	329 ml
Composition	2 PVC Ø45	2 PVC Ø60	3 PRED 40	2 PVC Ø45	3 PRED 40
Domanialité	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE
Site	LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L3T	COMMUNE
	RAS FT N°280756				
					RAS FT N°280757



COMMUNE DE CERCOTTES



Coupe / Mode	DIST. Partielle	Charge	Tranchée tradi. ss accot.	Micro tranchée ss accot. remblai béton	Fonçage	Micro tranchée ss accot. remblai béton	Micro tranchée ss accot. remblai béton
	51		6	241	12	241	282
	3 PEHD 40		2 PVC Ø45	3 PEHD 40	2 PVC Ø60	3 PEHD 40	3 PEHD 40
Composition	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE
Dominialité							
Site							
			RAS FT N°				
			LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L3T	LYSSEO A POSER L1T	LYSSEO A POSER L1T